



Recuperation garage apres intervention de mon huissier

Par **Stas_13**, le **25/06/2021** à **20:54**

Bonjour,

Propriétaire d'un garage, le locataire n'avait payé ni avait rendu les clefs depuis plus de 1 an et 5 mois tout de meme.

L'etat par l intervention de mon huissier a validé l'expulsion.

Le huissier accompagné de la gendarmerie et au moins d'un serrurier a changé le systeme de fermeture.

Le huissier m a donc remis les clefs peu apres et me signalant que je devais garder les objets afin de pouvoir les remettre au locataire sous 2 mois.

Il a normalement fait un etat des lieux des objets du garage. Je n ai pas ce listing

Seul point : les objets sont sans valeurs pour etre vendu aux encheres.

Mes questions :

Après les 2 mois, je peux faire ce que je veux des objets ? Soit les jeter ou les vendre ?

Qui est assuré pour ces objets dans Le garage ?

Dans quel condition je peux rendre ces objets ?

Merci pour vos reponses.

Stephane rosoli

Par **CUJAS 26150**, le **26/06/2021** à **12:44**

Bonjour,

voir code :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000025024948/LEGISCTA000025026073/#L

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000025024948/LEGISCTA000025939337/#L

Par **Stas_13**, le **26/06/2021** à **14:21**

Merci pour votre reponse.

Je garde les objets jusqu'à la date donné par l'huissier.

L huissier aurait du prendre les objets et les entreposer ailleurs que mon garage.

Cela m aurait le souci de rencontrer les malhonnêtes.

En plus le gardiennage est au frais des expulsés.

Cdt

Stephane